

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15 décembre 2022

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Procurations : 6

Présents (7) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale
Jacqueline PASIN, Administratrice
Serge JENTZER, Administrateur
Jean-Jacques MARAND, Administrateur
Gérard FERRAND, Administrateur
Roger CLAY, Administrateur

Excusés (6) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Roger CLAY
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire - procuration à Gérard FERRAND
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal - procuration à Myrienne BERTRAND
François DIOT, Conseiller Municipal - procuration à Jean-Jacques MARAND
Nathalie GEMZA, Administratrice - procuration à Jacqueline PASIN

DEL15122022-06

CONVENTION VILLE DE NEVERS/CCAS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE SSIAD ET LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération DEL18032021-04, concernant le déménagement des locaux du SSIAD, Salle Jean Crosnier située dans le quartier des Courlis à Nevers ;

Considérant l'emménagement au 01/01/2023 des services de Portage de Repas à Domicile et de Soins Infirmiers A Domicile au sein de locaux situés 11 rue Louis Francis, propriété de la Ville de Nevers ;

Considérant la nécessité de définir les conditions de mise à disposition et notamment le montant de la redevance ainsi que la prise en compte par le CCAS des frais afférents aux charges ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de la convention établie entre le CCAS et la Ville de Nevers concernant la mise à disposition des locaux situés 11 rue Louis Francis à Nevers ;
- D'autoriser la Vice-Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 6 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

